

Tangence



Liminaire

Sylvie Dion

Numéro 37, septembre 1992

Autopsie du fait divers

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/025720ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/025720ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (imprimé)

1710-0305 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dion, S. (1992). Liminaire. *Tangence*, (37), 5–6. <https://doi.org/10.7202/025720ar>

Liminaire

Ce numéro se voulait à l'origine une invitation à «autopsier» un fait divers (peu importe lequel), à se pencher sur un de ces nombreux récits qui «polluent» chaque jour l'univers de l'information*. Notre choix s'est, un peu par hasard, arrêté sur le court récit d'un drame familial, tiré d'un quotidien québécois, relatant le massacre d'une famille par un adolescent. Cette histoire tragique arrivée en 1988 à Rochester aux États-Unis, décalque moderne du célèbre cas de Pierre Rivière, correspondait bien à la nature même du fait divers par cette récurrence thématique. Bien que semblant ressurgir du passé, l'horreur suscitée par cette tragédie rendait tout de même l'événement unique. Le but visé par cet exercice était double: présenter un éventail de méthodes d'analyse textuelle et, par la même occasion, recueillir divers points de vue sur cette pratique discursive relativement peu étudiée jusqu'à présent en raison de sa mauvaise réputation.

Des chercheurs provenant de différentes disciplines: ethnologie, histoire, littérature, psychologie, utilisant des méthodes d'analyse textuelle bien établies telles que la sémiotique, la socio-critique ou la psychanalyse, ont donc été conviés à disséquer ce fait divers. Une entière latitude a été laissée à chaque auteur quant à l'angle sous lequel il aborderait l'analyse du texte proposé. Au total, sept courageux analystes ont accepté de relever le défi et, malgré cette contrainte inhabituelle imposée à chacun, le rapport d'autopsie s'est révélé des plus diversifiés et intéressants. Le numéro se divise en deux parties. La première partie, plus générale, traite du fait divers et de ses usages. La seconde, plus spécifique, nous offre les différentes lectures du cas de Rochester.

Sylvie Dion

* À propos d'origine, j'aimerais ici remercier sincèrement Alain Bélanger qui a lancé l'idée de proposer à différents spécialistes l'analyse d'un seul et même texte et qui a participé à l'élaboration de ce numéro par ses commentaires linguistiques et ses encouragements.



AP
Quatre des membres de cette famille ont été exécutés, présumément par celui qu'on aperçoit en haut, à droite.

Une famille massacrée à la hache

ROCHESTER, Minnesota (AP) — Un adolescent de 16 ans a été arrêté hier par la police du Minnesota après avoir massacré sa mère, son père, un de ses frères et une de ses sœurs à la hache. Le procureur a fait savoir qu'il ferait en sorte que le garçon soit jugé comme un adulte et non comme un mineur.

Le garçon, qui s'était en partie rasé la tête et qui avait teint le reste de ses cheveux en noir avant que les cadavres ne soient découverts, était en cours d'interrogatoire à la poste centrale de Rochester, une ville de 60.000 habitants.

«Nous avons l'intention d'introduire une demande pour qu'il soit inculpé de quatre assassinats et nous demanderons ensuite à ce qu'il soit jugé comme un adulte», a déclaré le procureur du comté d'Olmsted, M. Raymond Schmitz.

Les cadavres de Bernard Brom, 41 ans, de son épouse Paulette, âgées d'une quarantaine d'années, de leur fille Diane, 14 ans et de leur fils Rick, 9 ans, ont été découverts dans leur maison de Cascade Township, dans la banlieue de Rochester. Ils portaient encore leurs vêtements de nuit et la police pense qu'ils ont été tués jeudi matin. Une hache ensanglantée a été découverte dans la cave de la maison.

La police a interrogé les amis de l'adolescent meurtrier qui avaient eu l'occasion de lui parler dans la journée de jeudi. «L'un d'entre eux nous a dit qu'il avait des problèmes avec ses parents», a précisé le shériff du comté, M. Charles Von Wald. «Un écolier nous a dit qu'il avait des problèmes avec son père en raison d'une cassette qu'il avait achetée et qu'il ne voulait pas que son père écoute».